



Que peut faire en tant que pere

Par **gaston759_old**, le **08/10/2007** à **15:39**

bonjour, je suis divorcé depuis près de 12 ans et nous avons eu une fille qui aujourd'hui est âgée de 13 ans. depuis des années je garde ma fille quand sa maman souhaite m'en donner la garde, il s'agit d'un divorce à l'amiable et jusque là les choses s'arrangeaient toujours. il y a quelques semaines alors que nous devions ma fille et moi partir en vacances pendant ma semaine de garde officielle, je n'ai pas pu assumer mon droit de garde car sa maman a décidé d'emmener notre enfant dans sa famille. excédé je suis allé au commissariat déposer une main courante et j'ai refusé de payer la pension alimentaire. aujourd'hui mon ex m'envoie par l'intermédiaire d'un huissier de justice une injonction de commandement et me demande de régler sous huit jours. que puis-je faire je ne voulais en arriver là mais la discussion est impossible n'a-t-on pas de recours en tant que père ?

Par **Jurigaby**, le **08/10/2007** à **15:46**

Bonjour.

Payer la pension est la première chose à faire... Les juges détestent les gens qui se font justice eux-mêmes.

S'agissant de la garde, je vous conseille de déposer une requête en demande de droit de garde auprès du juge aux affaires familiales du lieu où vit l'enfant habituellement.